



Montpellier, mardi 19 décembre 2017

*Communiqué de presse*

*Communiqué de presse*

## **Arrêté du maire de Béziers sur l'obligation de fichage génétique des chiens : la justice administrative donne une nouvelle fois raison au préfet de l'Hérault**

Sur saisine du préfet de l'Hérault, et pour la deuxième fois en un an, le tribunal administratif a censuré un arrêté du maire de Béziers destiné à instituer une obligation de fichage génétique des chiens circulant en centre-ville.

**Contact presse** : Service départemental de la communication interministérielle  
04 67 61 61 25 - [pref-communication@herault.gouv.fr](mailto:pref-communication@herault.gouv.fr)

Site internet : [www.herault.gouv.fr](http://www.herault.gouv.fr)

